

FORMULAIRE D'INSCRIPTION - 2026/2027

Nom / Prénom :

Sexe : ☐ Homme ☐ Femme

Date et lieu de naissance : / / à

N° de licence :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone :

Mél : (pour recevoir les infos)

POUR LES MINEURS

Nom du père :

Nom de la mère :

Responsable légal :

Autorisation parentale

Je soussigné(e)

Responsable légal(e) de

autorise mon fils / ma fille à participer aux entraînements et aux sorties organisées par le club, à participer aux compétitions organisées par la FFME dans la mesure où il / elle est d'accord pour y participer. J'autorise également, en cas d'accident, les éducateurs du club à prendre toutes les dispositions nécessaires. Et j'autorise les membres du club à prendre des photos de mon enfant lors des sorties et des compétitions, et que celles-ci soient diffusées sur nos réseaux sociaux ou le site internet du club.

ACCUSÉ D'INFORMATION D'ADHÉSION AU CONTRAT D'ASSURANCE FFME

Je soussigné(e)
(responsable légal pour les mineurs) déclare avoir pris connaissance du contenu des résumés des garanties d'assurances, avoir été informé(e) de l'intérêt que présente la souscription des différentes garanties complémentaires pour les personnes pratiquant une activité statutaire relevant de la FFME.

☐ Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-joint et l'accepte dans son intégralité.

Fait le : / / Signature :

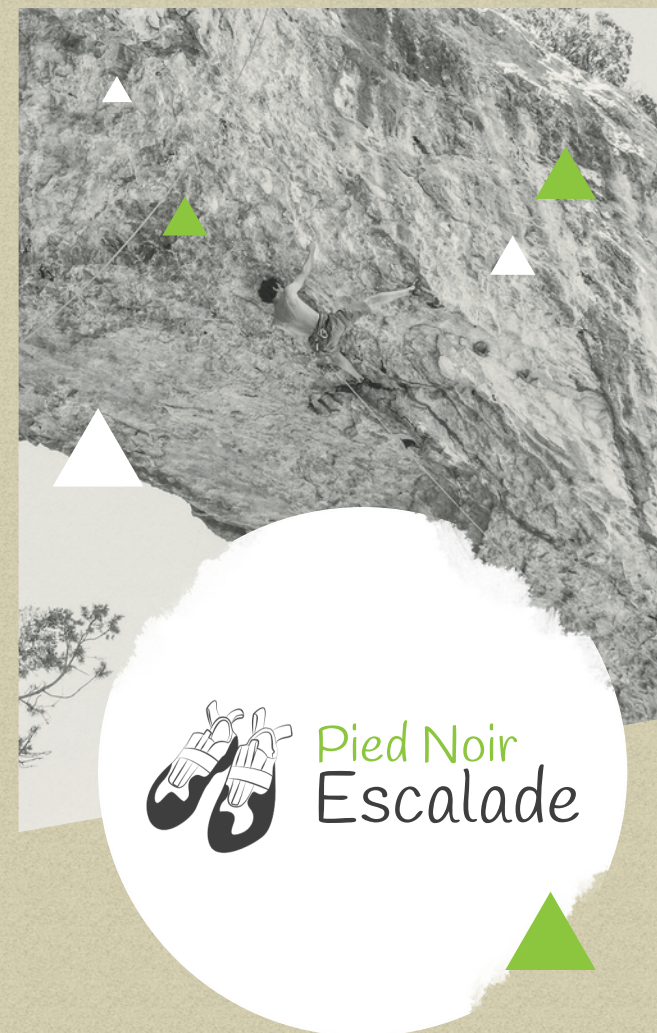
à :



COMPÉTITIONS, SORTIES
toutes les infos et actus sur
www.escalade-gourdon.fr



Suivez aussi le club sur Facebook



FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2026-2027

CLUB D'ESCALADE DE GOURDON

Ce règlement intérieur s'adresse à tous les licenciés du Club. Il a pour but d'énoncer les dispositions relatives au fonctionnement de l'association (sécurité, communication, information, etc.). Votre enfant ou vous-même êtes inscrits au P.N.E. pour la pratique de l'escalade et des activités liées à la montagne sous toutes ses formes. Pour la bonne marche du club, le Conseil d'Administration a élaboré ce règlement intérieur.

INSCRIPTION

Afin de pouvoir grimper dans le cadre des horaires du club, l'inscription au club et une prise de licence FFME sont obligatoires. Pour cela vous devez nous ramener les papiers suivants – **à télécharger sur le site du club** :

- > Le bulletin d'inscription rempli et signé
- > Un certificat médical en cours de validité (moins de 3 mois),
- > Le questionnaire de santé QS-SPORT, si déjà inscrit en 2025 ou 2026
- > Le formulaire d'assurance ALLIANZ (FFME) pour les nouveaux adhérents,
- > La cotisation au club (possibilité de payer en plusieurs fois).

Il est indispensable d'avoir remis **SON DOSSIER D'INSCRIPTION COMPLET** pour **POUVOIR COMMENCER À GRIMPER** et valider sa place dans le groupe correspondant : aucune exception ne pourra être faite (enfant, adolescent, adulte), la responsabilité des membres du C.A. étant engagée en cas d'accident. Les admissions sont effectives suivant l'arrivée des dossiers complets, attention, places limitées.

Une seule séance d'essai sera autorisée avant l'inscription.

SORTIES & MATÉRIEL

Pour toutes les sorties, le départ et le retour se feront sur le parking du gymnase de l'Hivernerie. Les horaires seront fixés à l'avance. Regardez régulièrement le tableau d'affichage et le site internet du club pour prendre connaissance et participer aux activités proposées par le club.

Le club met à disposition de ses **licenciés autonomes en falaises** le matériel nécessaire pour les sorties en extérieur. Pour cela, il faut s'adresser à l'un des membres du club possédant les clefs (liste affichée en début d'année sur le panneau d'information) au moins 48h à l'avance. Une fiche sur laquelle seront précisés la date, le matériel emprunté, les remarques éventuelles, devra être remplie et signée par le licencié et le responsable du club au moment du prêt et à la restitution.

Une tenue sportive ainsi que des chaussons d'escalade sont obligatoires. Les baudriers et le matériel de sécurité peuvent être prêtés lors des entraînements.

ENTRAÎNEMENTS

Les entraînements ont lieu au gymnase de l'Hivernerie sur le mur du rez-de-chaussée ou à la salle de pan au sous-sol. À partir du mois de mai, les entraînements peuvent se dérouler en site naturel à la falaise de Milhac.

- * Accompagnez obligatoirement votre enfant pour vous assurer de la présence de l'éducateur. Aucun mineur ne doit être présent dans l'enceinte du gymnase avant l'horaire défini (voir ci-dessous) et en aucun cas, il ne doit rester seul.

Les adhérents sont pris en charge dans les créneaux horaires en fonction de leur catégorie et de leur niveau. **Attention ! Les entraînements libres seront accessibles sous réserve de la disponibilité d'un encadrant référent.**

- > Le lundi de 18h30 à 21h00 ados et adultes entraînement libre
- > Le mardi de 18h30 à 20h30 ados et adultes entraînement libre
- > Le mardi de 18h30 à 19h30 les enfants de 8 à 10 ans (groupe 1)
- > Le mercredi de 16h45 à 17h30, baby grimpe groupe A 5/6 ans.
- > Le mercredi de 17h45 à 18h45, baby grimpe groupe B 7/8 ans.
- > Le vendredi de 17h30 à 18h30, jeunes de 11 à 13 ans (groupe 2)
- > Le vendredi de 18h30 à 20h00, (groupe 3) pour les adolescents
- > Le vendredi de 19h30 à 23h00, adultes (groupe 4)
- > Le samedi de 16h30 à 20h00 entraînement libre pour licenciés autonomes
- > Le dimanche de 15h00 à 19h00 entraînement libre pour licenciés autonomes

Tout adulte licencié est responsable de sa pratique.

Un badge spécifique, détenu par le référent qui vous accompagne, permet d'accéder à la salle de pan durant ces horaires.

Vestiaires : il est recommandé d'éviter d'y laisser des objets de valeur.

Les règles de respect, de courtoisie et l'esprit d'équipe s'appliquent au sein du club.

Le Conseil d'Administration du club.

- * Les mineurs ne sont pas autorisés à quitter l'entraînement avant la fin de celui-ci. Nous demandons aux parents d'être présents au gymnase en début et en fin de séance pour aider à la mise en place et au retrait du matériel. Une autorisation parentale doit être transmise au CA pour permettre aux mineurs d'arriver seul ou accompagné d'un adulte (autre que les parents aux séances d'entraînements ainsi que pour quitter seul ou accompagner autre que les parents les séances d'entraînements).

Vous souhaitez vous inscrire ou inscrire votre enfant au club du Pied Noir Escalade de Gourdon. Afin de pouvoir compléter au plus vite votre inscription, nous vous demandons les documents suivants :

DOCUMENTS JOINTS À REMPLIR

- > Le présent formulaire d'inscription.
- > Le feuillet d'assurance ALLIANZ de la FFME.
- > Le questionnaire de santé QS-SPORT, si déjà inscrit en 2025 ou 2026

DOCUMENTS À FOURNIR

- > Un certificat médical de moins de trois mois d'aptitude à la pratique de l'escalade mentionnant « Loisir » ou « Loisir & Compétition », « Encadrement » pour les éducateurs. Certificat obligatoire pour toute nouvelle inscription ou si votre certificat a plus de trois ans.

LA COTISATION **

- > **130 €** Baby grimpe Groupe A (5/6ans)
- > **150 €** Baby grimpe Groupe B (6/7ans)
- > **150 €** Groupe 1 : adolescents de 8 à 10 ans
- > **150 €** Groupe 2 : adolescents de 11 à 13 ans
- > **180 €** Groupe 3 : adolescents de 13 à 17 ans
- > **180 €** Pour les étudiants / chômeurs (justificatifs à fournir).
- > **200 €** Groupe 4 : adultes

BON À SAVOIR : pour les familles, le club vous offre -25% de remise pour le 2^e licencié et -50% pour la 3^e personne (valable sur la part club).

Le club accepte les chèques Horizon (en partenariat avec le Conseil Général du Lot) et les chèques ANCV.

Le paiement peut s'effectuer en plusieurs chèques mais tous devront être remis au moment de l'inscription, non antidatés mais en précisant au dos de ceux-ci la date souhaitée d'encaissement.

LA LICENCE

La cotisation comprend **l'option Base et la responsabilité civile**. Vous pouvez choisir de renforcer votre assurance lors de votre inscription :

- > **Base +** : ajouter 3 €
- > **Base ++** : ajouter 10 €
- > **Garanties optionnelles indemnités journalières** :
option 1 : 18 € / option 2 : 30 € / option 3 : 35 €
- > **Ski de piste** : ajouter 5 €
- > **Options slackline, VTT, etc.** : lire feuillet assurance.
- > **Garanties des accidents de la vie** : lire feuillet assurance.

Pour des raisons de responsabilités, le grimpeur (enfant ou adulte) ne sera autorisé à pratiquer qu'une seule séance (la première) sans avoir ramené tous les documents nécessaires à son inscription.

Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée des dossiers COMPLETS remis au club et ce, dans la limite des places disponibles pour chaque

**** Lorsque le club du Pied Noir escalade a délivré une licence FFME, cette dernière ne peut être remboursée.**

Le prix d'une licence est minorée de 50% (part FFME et Club) à partir du 1er mai de l'année en cours.

